

2024 DSOL 115 SG – Transformations Olympiques – Subventions (87 800 euros) et conventions avec 8 associations dans le cadre du projet Bouge et Partage pour favoriser la pratique sportive des personnes en situation de handicap

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-13 et suivants ;

Vu le projet de délibération **2024 DSOL 115 SG** en date des..... par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'approuver des conventions avec 8 associations (Comité Départemental de Paris de Tennis ; Compagnie Au-Delà Du Quai ; Union Sportive des Bretons de Paris ; Proximsport ; Association pour la Promotion et l'Organisation Ludiques de Loisirs – APOLLO ; Association de Sports Adaptés et de Loisirs de Paris-ASALP ; Jogador ; Paris Acasa Futsal) dans le cadre du programme héritage de la Ville de Paris « Transformations Olympiques ».

Vu l'Avis du Conseil du 14e arrondissement en date du..... ;

Vu l'Avis du Conseil du 17e arrondissement en date du..... ;

Vu l'Avis du Conseil du 19e arrondissement en date du..... ;

Sur le rapport présenté par Mme Lamia El AARAJE au nom de la 4e commission et M. Pierre RABADAN au nom de la 7e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Approuve la subvention d'un montant de 22 200 euros et autorise Madame la Maire de Paris à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association **Comité Départemental de Paris de Tennis**, Paris asso : 16657, dossier 2024_11021, au titre de l'année 2024.

Article 2 : Approuve la subvention d'un montant de 16 000 euros et autorise Madame la Maire de Paris à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association **Compagnie Au-Delà Du Quai**, Paris asso 90401, dossier 2024_10812, au titre de l'année 2024.

Article 3 : Approuve la subvention d'un montant de 7 600 euros et autorise Madame la Maire de Paris à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association **Union Sportive des Bretons de Paris**, Paris asso 16987, dossier 2024_11074, au titre de l'année 2024.

Article 4 : Approuve les subventions d'un montant total de 21 100 euros (13 600 euros au titre des transformations olympiques et 7 500 euros au titre du handicap) et autorise Madame la Maire de Paris à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association **Proximsport**, Paris asso 200948, dossiers 2024_10834 et 2024_10893, au titre de l'année 2024.

Article 5 : Approuve la subvention d'un montant de 5 000 euros et autorise Madame la Maire de Paris à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec **l'Association pour la Promotion et l'Organisation Ludiques de Loisirs – APOLLO**, Paris asso 200220, dossier 2024_09385, au titre de l'année 2024.

Article 6 : Approuve la subvention d'un montant de 8 000 euros et autorise Madame la Maire de Paris à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec **l'Association de Sports Adaptés et de Loisirs de Paris- ASALP**, Paris asso 17159, dossier 2024_09362, au titre de l'année 2024.

Article 7 : Approuve la subvention d'un montant de 3 500 euros et autorise Madame la Maire de Paris à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association **JOGADOR**, Paris asso 203069, dossier 2024_11470, au titre de l'année 2024.

Article 8 : Approuve la subvention d'un montant de 4 400 euros et autorise Madame la Maire de Paris à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association **Paris Acasa Futsal**, Paris asso 7185, dossier 2024_11362, au titre de l'année 2024.

Article 9 : Les dépenses correspondantes seront imputées, à hauteur de 59 400 euros au titre des transformations olympiques et à hauteur de 28 400 euros au titre du handicap, du budget de fonctionnement de l'année 2024 de la Ville de Paris et des années suivantes, sous réserve de la décision de financement.